



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

LA RETRAITE À 60 ANS POUR LES CARRIÈRES LONGUES

JUSTICE SOCIALE

LE DIAGNOSTIC

En 2010, en reportant l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans, la droite a fortement défavorisé celles et ceux qui ont commencé à travailler très jeunes. Même s'ils totalisaient tous leurs trimestres de cotisation, les moins qualifiés, entrés très tôt dans la vie active, ne pouvaient plus prendre leur retraite de façon anticipée.

QUI EST CONCERNÉ ?

Toutes les personnes qui ont commencé à travailler jeunes, cumulant au moins 5 trimestres avant 20 ans, et qui totalisent le nombre de trimestres cotisés requis. La quasi-totalité des régimes est concernée : les salariés du privé, de la fonction publique.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶▶ **Pour pouvoir partir à la retraite dès 60 ans, il faut :**
 - ▶ avoir travaillé au moins 5 trimestres avant 20 ans et
 - ▶ avoir cotisé la durée requise pour sa génération, soit 41 ans pour les personnes ayant atteint 60 ans en 2012
- ▶▶ **Des aléas de carrière pris en compte.**
Depuis 2014, les conditions ont été élargies en intégrant : 2 trimestres de chômage complémentaires, 2 trimestres de perception d'une pension d'invalidité, l'ensemble des trimestres de perception d'indemnités journalières maternité.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

2 juillet 2012 : un décret est promulgué pour le retour à la retraite à 60 ans pour les carrières longues.
La loi sur la réforme des retraites de 2014 fait progresser la justice du système pour les femmes et les carrières heurtées.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Assurer l'avenir de nos retraites tout en rendant le modèle plus juste : faire en sorte que les efforts requis pour son financement pérenne soient partagés par tous et épargnent les plus fragiles.

QUELS OBJECTIFS ?

Rétablir la possibilité de partir à la retraite à 60 ans pour les carrières longues et faire progresser l'égalité, en prenant mieux en compte les aléas de la vie (*maternité, handicap, accidents du travail...*)

QUELLE MÉTHODE ?

Une large concertation a été engagée par le gouvernement avec les partenaires sociaux.

QUELS RÉSULTATS ?

Depuis 2012,
150 000 PERSONNES PAR AN
bénéficient de la retraite à 60 ans.
Soit **550 000 PERSONNES**
parties à la retraite
à 60 ans.

DEPUIS ?



LA DROITE
EN 2010
62 ANS

EN REPORTANT L'ÂGE LÉGAL DE DÉPART À LA RETRAITE À 62 ANS, LA DROITE A FORTEMENT DÉFAVORISÉ CELLES ET CEUX QUI ONT COMMENCÉ À TRAVAILLER TÔT

OBJECTIFS

 RÉTABLIR LA POSSIBILITÉ DE PARTIR
 À LA RETRAITE À 60 ANS POUR LES CARRIÈRES LONGUES ET MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES ALÉAS DE LA VIE POUR FAIRE PROGRESSER L'ÉGALITÉ

RÉSULTATS

PAR AN  DEPUIS 2012
 150 000 PERSONNES

BÉNÉFICIENT DE LA RETRAITE À 60 ANS

SOIT  PARTIES À LA RETRAITE À 60 ANS
 550 000 PERSONNES

POUR QUI ?

POURRONT PARTIR DÈS 60 ANS

TOUTES LES PERSONNES AYANT COMMENCÉ À TRAVAILLER JEUNES

ET

AYANT COTISÉ LA DURÉE REQUISE POUR LEUR GÉNÉRATION

 AU MOINS 5 TRIMESTRES COTISÉS AVANT 20 ANS

 SOIT 41 ANS

POUR LES PERSONNES ATTEIGNANT 60 ANS EN 2012



DEPUIS 2014, LES CONDITIONS ONT ÉTÉ ÉLARGIES EN INTÉGRANT :

- ▶ 2 TRIMESTRES DE CHÔMAGE COMPLÉMENTAIRES
- ▶ 2 TRIMESTRES DE PERCEPTION D'UNE PENSION D'INVALIDITÉ
- ▶ L'ENSEMBLE DES TRIMESTRES DE PERCEPTION D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES MATERNITÉ